



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

N° 2024/02

Date de convocation
23/02/2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Evelyne DURET, Michel ARMAND, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Frédéric FÉZARD, Didier PONNET, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Valérie MICHEL donne pouvoir à Antoine SANTERO, Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY, Louis FEINSOHN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Nadine CALVES, Bernard PIERRON donne pouvoir à Loïc TAILLANTER, Dominique MOURGET donne pouvoir à Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER donne pouvoir à Didier PONNET

ABSENTE : Caroline CHAZAL-MATHIEU

Renée BOU ANICH a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2024

VU l'article L2312.1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui crée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, notamment en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientations budgétaires. Ces dispositions imposent aux collectivités locales de présenter à son débat d'orientations budgétaires un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette ;

CONSIDÉRANT que cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics ainsi que les départements, les régions et les métropoles ;

CONSIDÉRANT que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, ce débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit contenir les informations prévues par la Loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Pour les communes, il doit être transmis au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDÉRANT qu'au préalable, il est rappelé que la tenue du débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et les orientations budgétaires présentées selon les souhaits définis lors des différentes demandes des services pour la préparation du budget ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté à la commission des finances, le 15 février 2024 ;

VU l'avis de la commission finances en date du 15 février 2024 ;

Sur exposé de M. le Maire,

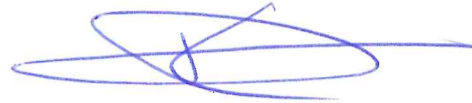
Le Conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires présentées,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2024.
- **INDIQUE** que le ROB (rapport sur les orientations budgétaires) 2024 ci-annexé sera consultable sur le site de la ville.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 095-219504800-20240229-DEL202402-DE



VILLE DE PARMAIN



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024



ID : 095-219504800-20240229-DEL202402-DE



Table des matières :

	N° de page
• Le contexte budgétaire et économique-financier national.....	3
• Loi de Finances 2023 : les étapes de l'adoption et les éléments clés.....	4-5
- Une trajectoire de maîtrise des finances publiques	6
- Les mesures relatives aux collectivités locales.....	6-7
• Le panier du Maire.....	8
• Les données générales en € sur trois exercices.....	9
• Vue d'ensemble en €.....	10
• Les grandes masses financières.....	11
• D'où vient et où va l'argent.....	12
• L'exécution du budget 2023	
- Recettes de fonctionnement.....	13-15
- Impôts et taxes.....	16
- Dépenses de fonctionnement.....	17-21
- Dépenses de personnel.....	22-23
- Recettes d'investissement.....	24
- Dépenses d'investissement.....	25-28
• Dette et épargne.....	29-30
• Les principaux ratios.....	31
• Les résultats 2023.....	32
• Les projets d'investissement du budget 2024 et leurs financements.....	33-35
• Les recettes de fonctionnement.....	36
• La fiscalité comparée.....	37
• Les enveloppes par service.....	38-40

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

La loi NOTRe du 7 août 2015, puis la Loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, dans son article 13, sont venues renforcer l'obligation d'information avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, la présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024



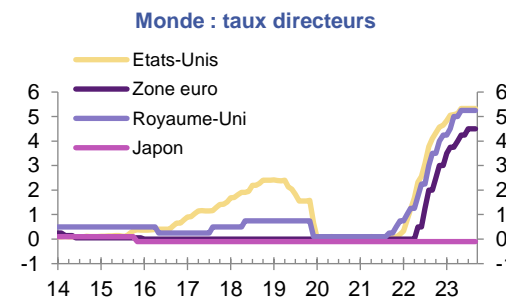
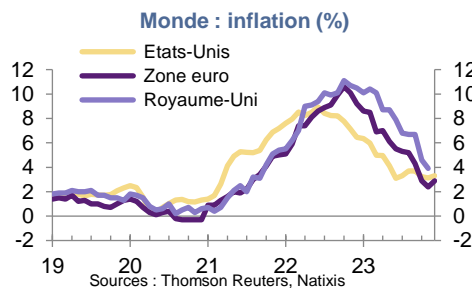
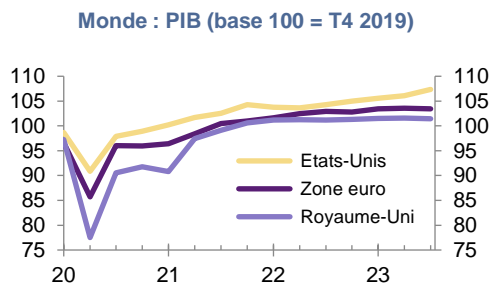
ID : 095-219504800-20240229-DEL202402-DE



Le contexte budgétaire et économique-financier

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1%. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre 2023.

L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic à 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de +0,1% au T3, après +0,2% au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, à la suite de la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. En conclusion, la croissance modérée de 2023 devrait se poursuivre sur le même rythme en 2024.



La Loi de Finances 2024 : Les étapes de l'adoption et les éléments clés pour Parmain

L'examen du PLF 2024 en commission à l'Assemblée nationale a débuté le 10 octobre 2023.

Le **18 octobre**, par l'usage de l'**article 49.3 de la Constitution**, Elisabeth Borne engage une nouvelle fois la responsabilité de son gouvernement pour assurer, après moins d'une journée de débats parlementaires, le passage du volet « recettes » du texte.

Le **7 novembre** le volet « dépenses » du texte est adopté à nouveau grâce à l'usage du **49.3** après une semaine de débats parlementaires. Après le vote de la version sénatoriale du texte le **12 décembre**, la commission mixte paritaire ne parvient pas à un accord. La 1^e ministre recourt à nouveau **2 fois** au **49.3** pour la partie « recettes », le **14 décembre** et pour la partie « dépenses », le **16 décembre**.

Le texte final est adopté à l'aide du **49.3** le **19 décembre**.

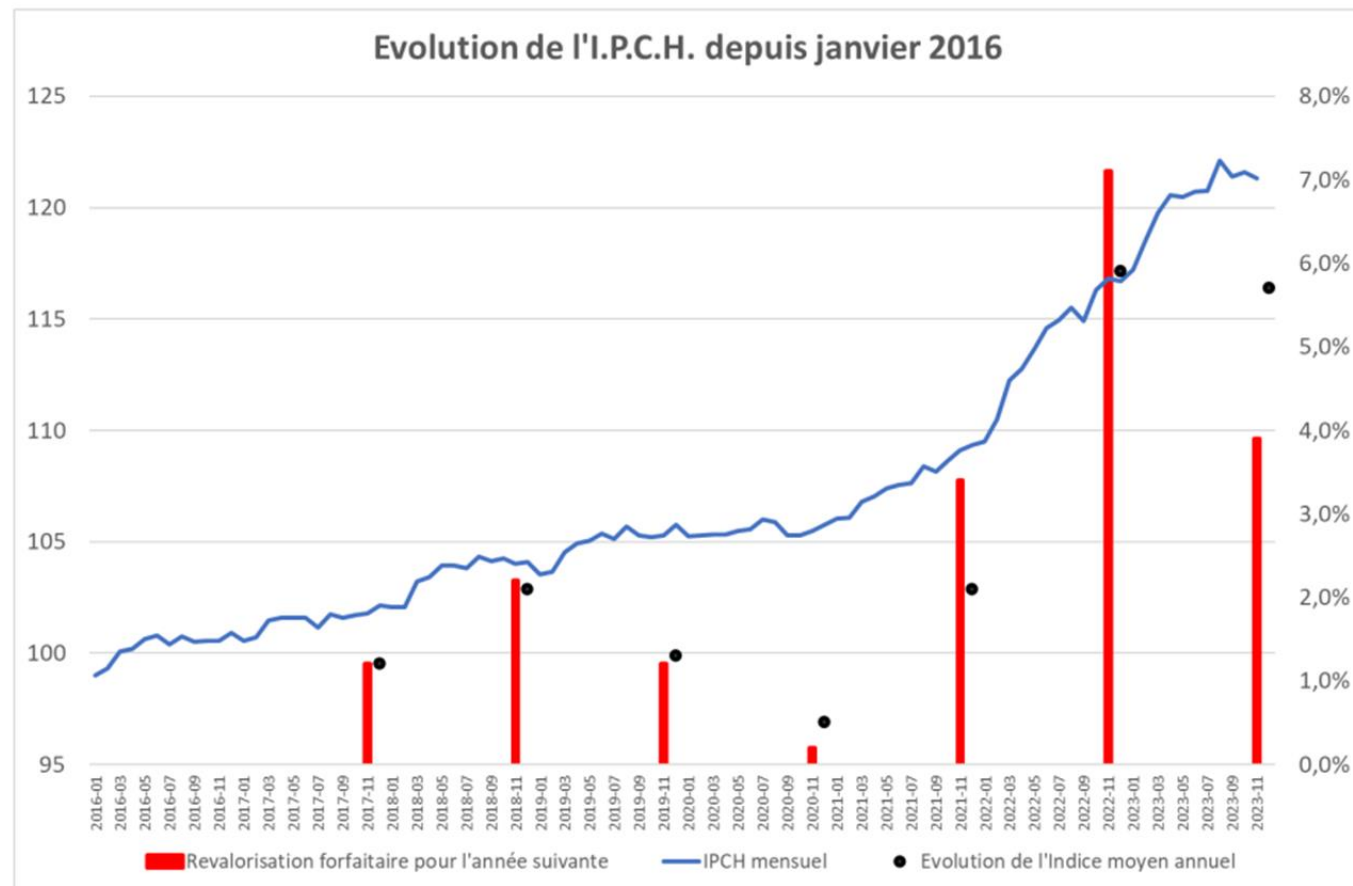
Cette Loi de Finances pour 2024 s'inscrit dans un contexte macroéconomique marqué par la hausse des taux d'intérêts mais avec une inflation sensiblement en baisse comparée à l'année précédente.

La loi de finances prévoit de réduire le **déficit public à 4,4%** du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après **4,9%** en **2023**. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait **146,9 milliards d'euros** (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la **dette publique** se stabiliserait à **109,7% du PIB**. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros**.

- **L'inflation** s'est établit à **4,9 %** en **2023** ; la désinflation devrait se poursuivre et se stabiliser aux alentours de **2 %** en **2024**.
- **La croissance** aux alentours de **+1 %** en **2023**, devrait progresser à **+1,4 %** en **2024**.
- **Le déficit public**, après une stabilisation à 4,8% en 2022 et **4,9%** en **2023**, serait ramené à **4,4%** en **2024**, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% du PIB en 2027.
- **Le taux de chômage** stable autour de **7,2 %** de la population en **2023**, devrait connaître une légère hausse à **7,5%** en **2024**.

- **Les taux d'intérêts** de la BCE ont encore augmenté en **2023**, portant le taux de dépôt, qui fait référence, à **4 %**, son niveau le plus haut depuis le lancement de la monnaie unique en 1999, tandis que le taux de refinancement et le taux de facilité de prêt marginal se sont situés respectivement à 4,5 % et 4,75%. Une première baisse du taux de dépôt serait envisagée entre mars et mai en **2024**, mais rien n'est encore certain et probablement pas en dessous des **3 %**.
- **L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** a été de **+4,9 %** en **2023**, contre +5,2 % en 2022 et +1,6 % en 2021 ; il est prévu à **+2,6 %** en **2024**.
- **Le bouclier tarifaire** pour l'énergie est reconduit, mais ne concerne que les collectivités employant moins de 10 ETP.



LFI 2024

UNE TRAJECTOIRE DE MAÎTRISE DES FINANCES PUBLIQUES :

La Loi de finances 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de **16 Md €**. Pour y parvenir plusieurs points d'action sont concernés : la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie, la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi, des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques, des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture, ou encore la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES :

- ♦ La répartition de la **DGF** voit cette année encore un abondement de son enveloppe globale, à hauteur de **320 M€ nets**, dont **290 M€** nets répartis sur la DGF des communes entre DSR et DSI et **90 M€** sur la dotation d'intercommunalité des EPCI avec 30 M€ nets et 60 M€ issus de la dotation de compensation.
- ♦ Poursuite du **soutien à l'investissement local** avec le maintien des DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), DPV (dotation pour la politique de la ville – Parmain n'est pas concerné) et DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) pour un volume global à **2 Md€** ; qui passe également par un verdissement de ces dotations et la nécessité d'une part favorable à l'environnement dans les projets concernés.
- ♦ Extension de l'assiette **d'éligibilité au FCTVA** aux dépenses d'aménagement de terrains.
- ♦ Abondement du **fond vert** qui passe à **2,5 Md€**.
- ♦ Ainsi que d'autres dotations dont nous ne parlerons pas ici car elles ne concernent pas Parmain.



ÉVOLUTION DE LA DGF DEPUIS 2020 À PARMAIN

Année	DGF F_74111			DSR P_741121			DNP_741127			TOTAL TTES DOTAT°		
	BP à titre d'info	CA	% N/N-1 du CA	BP à titre d'info	CA	% N/N-1 du CA	BP à titre d'info	CA	% N/N-1 du CA	CA	€ N/N-1 du CA	% N/N-1 du CA
2020	782 001 €	778 569 €		80 006 €	78 260 €		126 376 €	125 048 €		981 877 €		
2021	772 000 €	779 965 €	0,18%	78 000 €	78 600 €	0,43%	120 000 €	123 725 €	-1,06%	982 290 €	413 €	0,04%
2022	772 000 €	741 588 €	-4,92%	80 000 €	80 344 €	2,22%	120 000 €	120 718 €	-2,43%	942 650 €	- 39 640 €	-4,04%
2023	740 000 €	743 403 €	0,24%	94 300 €	94 665 €	17,82%	110 200 €	110 155 €	-8,75%	948 223 €	5 573 €	0,59%

MESURES CONCERNANT LA FISCALITÉ LOCALE :

- La revalorisation annuelle des **valeurs locatives** est de **+3,8 %**.
- La Loi de finances (LFI) prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y a possibilité pour les communes dont le THRS est < ou = à 75% du THRS moyen des communes du département de le majorer dans la limite de 5% de la moyenne départementale de THRS

Ex : Taux de THRS communal 10% ; taux moyen départemental 14%

Calcul de la majoration maxi possible = 5% X 14 = 0,7 point

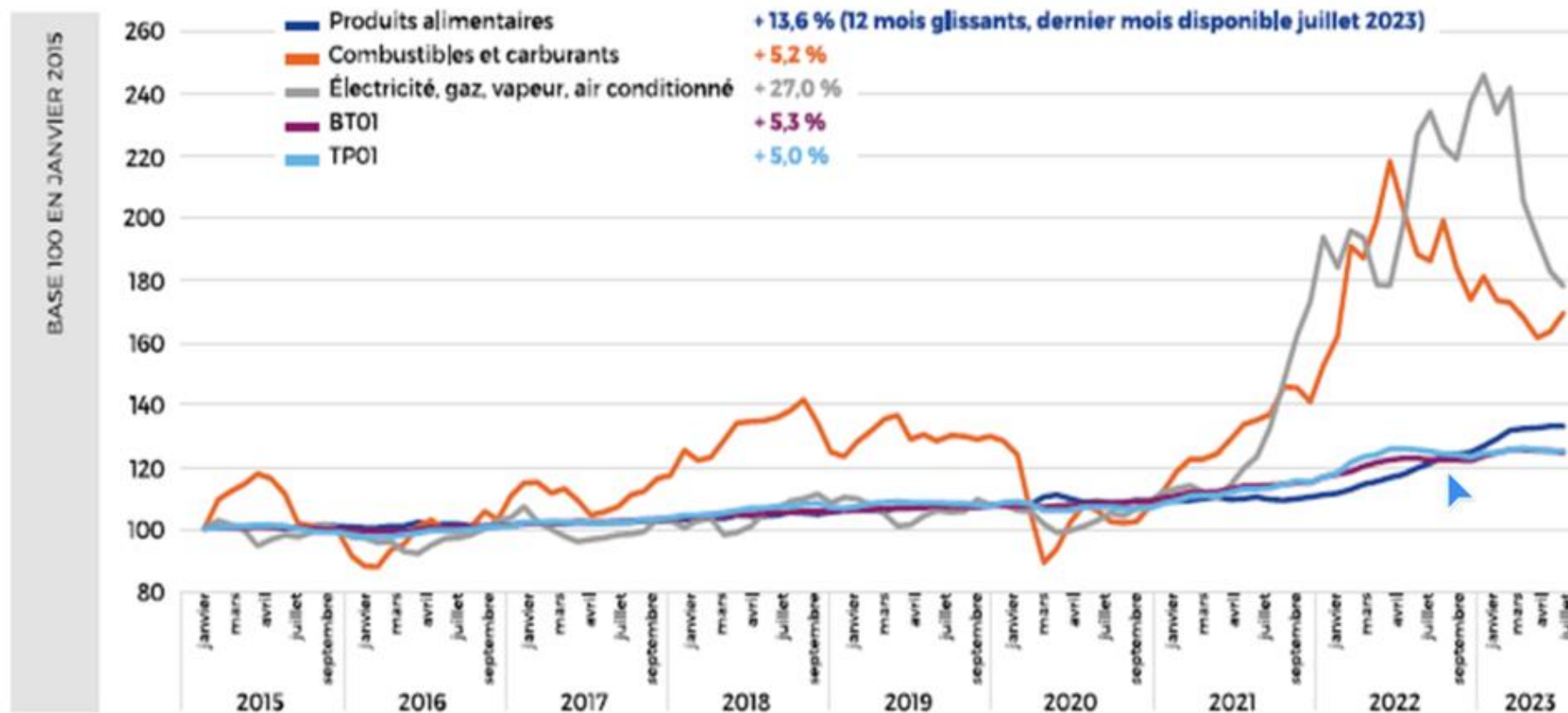
Taux majoré de THRS communal = 10 + 0,7 = 10,7%

La THRS de Parmain étant de 21,77%, supérieure à 75% de la THRS moyenne départementale de 24,25%, Parmain ne peut appliquer cette mesure.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » sera annexé au CA 2024 de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, il présentera la part des dépenses contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique. Un décret fixera le modèle de lecture retenu.

L'inflation dans le « panier d'achats » du Maire

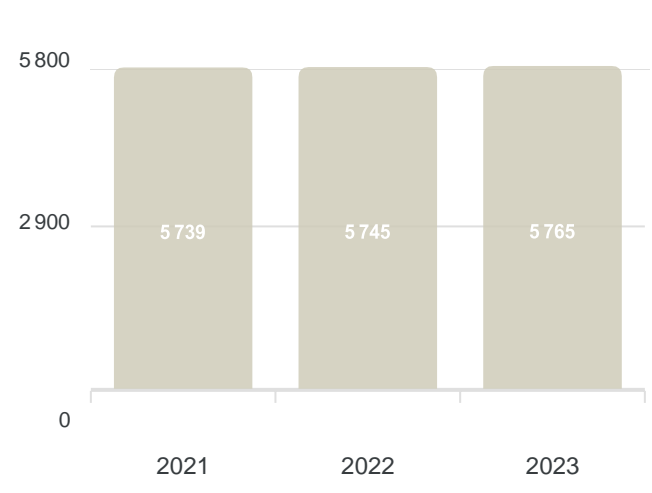


Source : Indices Insee

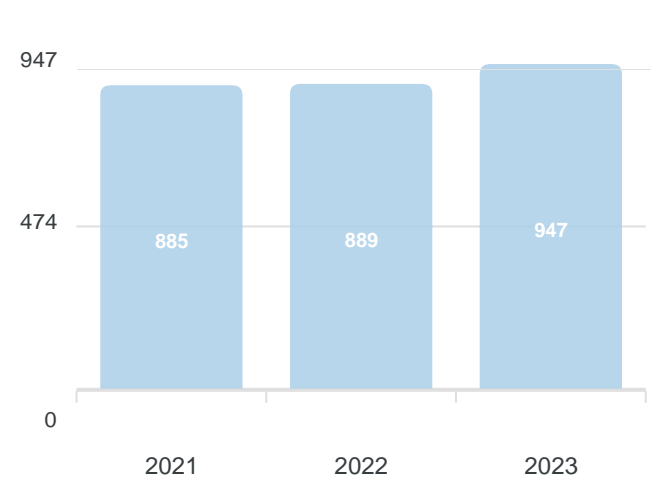
- Les collectivités, en particulier les communes, sont les plus exposées à l'inflation, en particulier sur les prix de l'énergie (électricité X2 entre mi 2021 et mi 2023), mais aussi sur les prix de l'alimentation, + 13,6% entre juillet 2022 et juillet 2023.

DONNÉES GÉNÉRALES DU BUDGET 2023

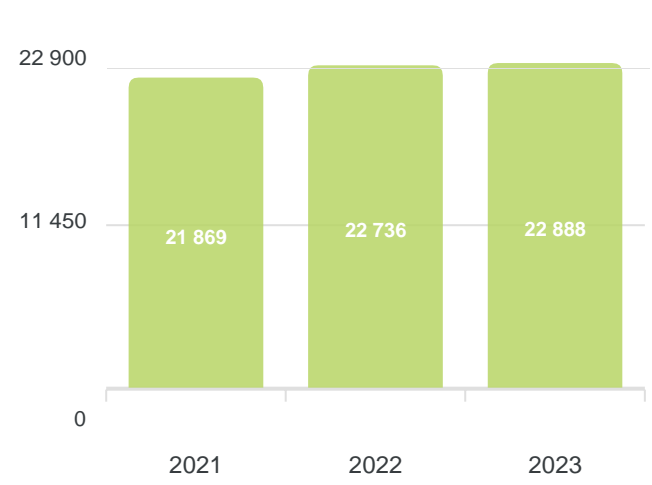
Population DGF



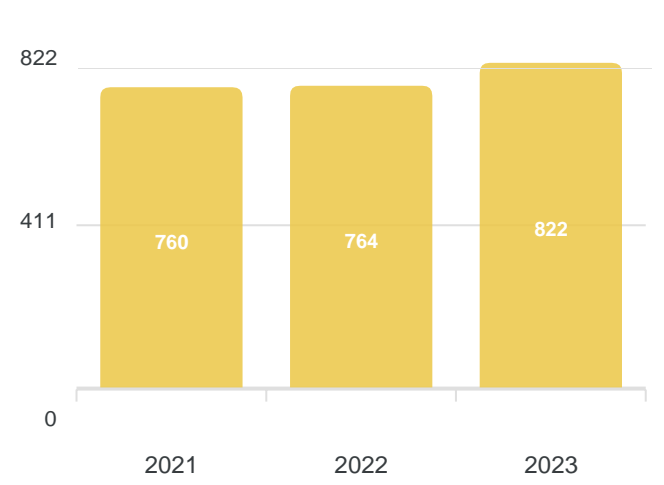
Potentiel financier en €/hab.



Revenu par habitant



Potentiel fiscal en €/hab.



VUE D'ENSEMBLE en €

EQUILIBRES FINANCIERS	2021	2022	2023
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	7 029 361	6 905 986	7 227 776
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	7 014 271	6 887 440	7 219 284
dont fiscalité directe locale (R731)	4 317 350	4 407 273	4 777 281
dont dotations & participations (R74)	1 207 832	1 177 482	1 183 800
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5 853 218	5 767 818	5 943 777
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	5 713 382	5 638 085	5 827 031
dont dépenses de personnel (D012)	2 834 195	3 026 961	3 103 255
ÉPARGNE DE GESTION	1 300 889	1 249 355	1 392 253
Frais financiers	128 789	121 664	113 048
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	4 043	10 477	4 794
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 176 143	1 138 168	1 283 999
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 226 122	1 138 168	1 283 999
Amortissement du capital de la dette	1 329 961	376 672	727 700
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-153 818	761 496	556 299
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-103 839	761 496	556 299
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	130 824	481 792	750 451
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	550 882	350 931	262 738
EMPRUNTS NOUVEAUX	830 000	0	1 365
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	534 622	1 578 896	2 261 497
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 630 862	2 209 531	2 331 448
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	4 858 512	4 994 340	3 766 641

Pour info : le détail de la section de fonctionnement se trouve pour les recettes en pages 14 et 15 et pour les dépenses en page 19 et 20

R76=produits financiers – R77=produits des cessions – R78=reprise d'amortissements ; D66=intérêts - D67=titres annulés – D68=dotations et provisions

Épargne de gest°= RRF (ligne verte) – DRF (1^e ligne rouge) + frais financiers – soldes financiers, exceptionnels et provisions

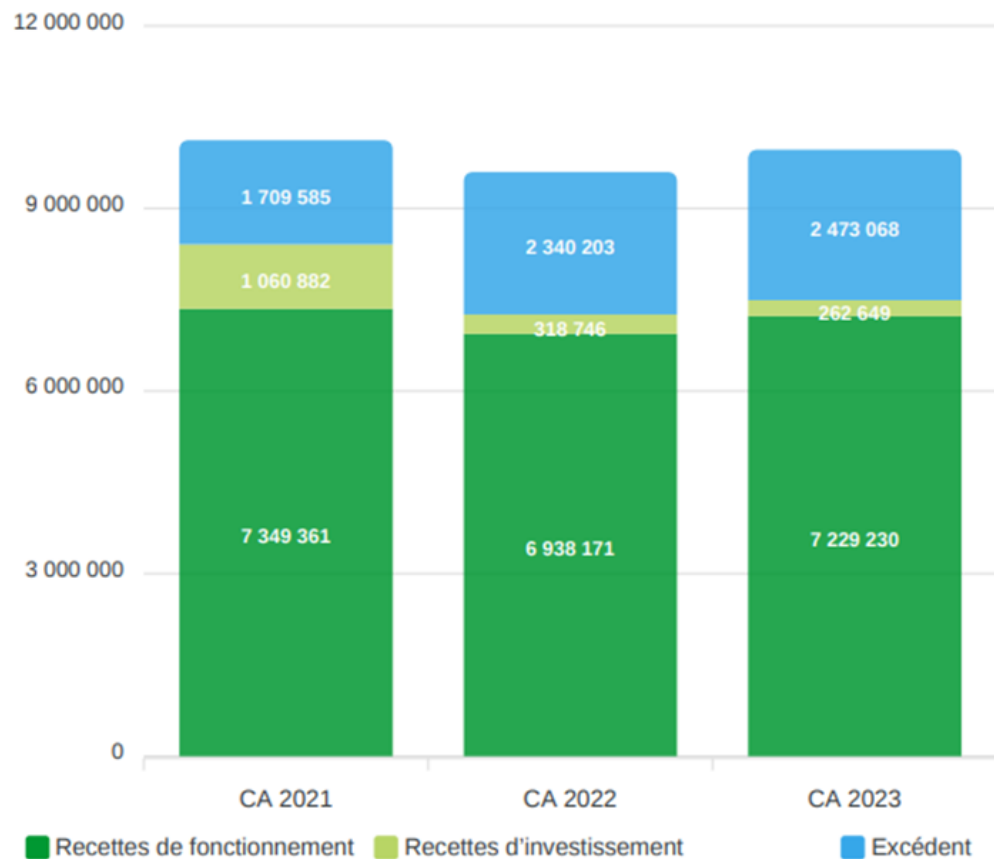
Épargne brute = RRF (ligne verte) – DRF (1^e ligne rouge)

Épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

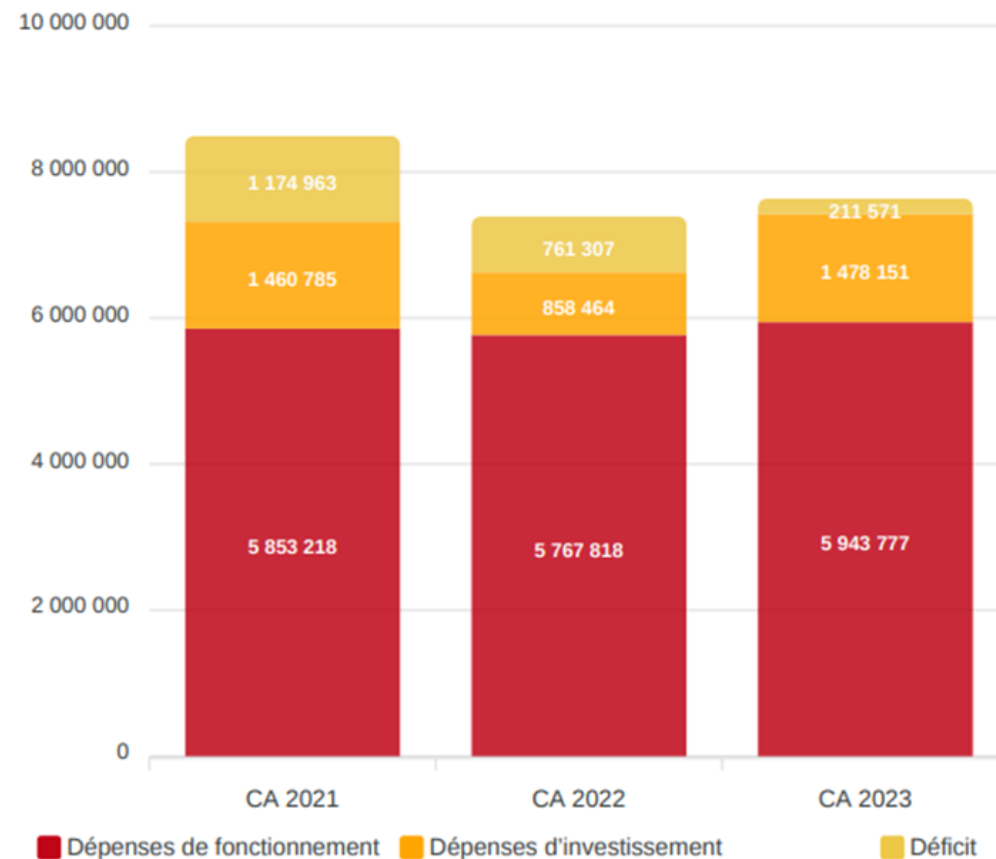


GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

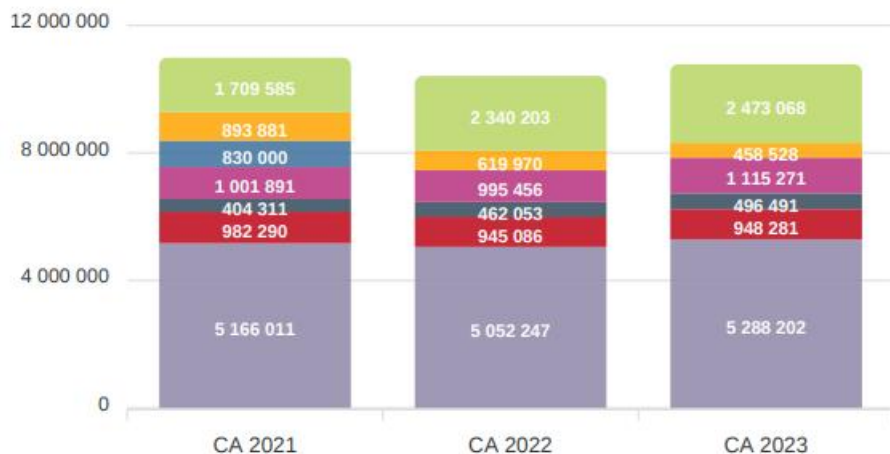
Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts



D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT

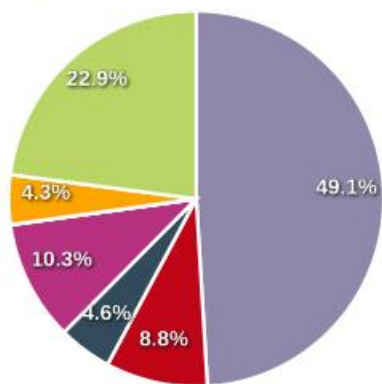
D'où vient l'argent en €



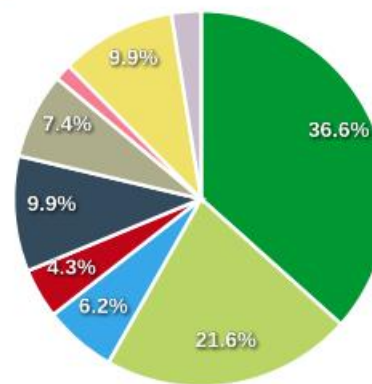
Où va l'argent en €



D'où vient l'argent en % en 2023



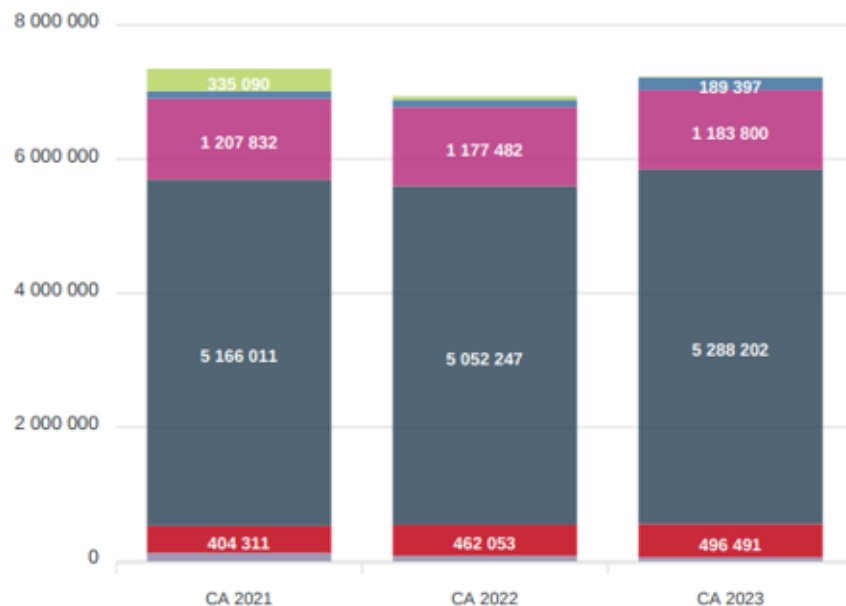
Où va l'argent en % en 2023



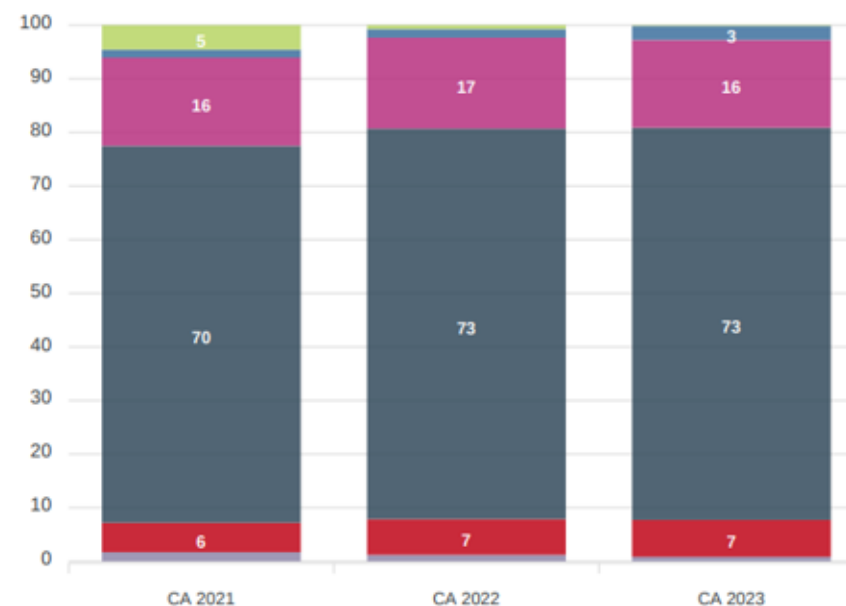
- Impôts et taxes
- Etat
- Pdts services
- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Reports positif
- Subv inv
- Imprévu
- Divers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes réelles de fonctionnement en €



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Atténuation charges	124 841,00 €	83 924,00 €	61 394,00 €	-26,85%
Produits et services	404 311,00 €	462 053,00 €	496 491,00 €	7,45%
Impôts et taxes	5 166 011,00 €	5 052 247,00 €	5 288 202,00 €	4,67%
Dotations et participations	1 207 832,00 €	1 177 482,00 €	1 183 800,00 €	0,54%
Autres produits	111 276,00 €	111 734,00 €	189 397,00 €	69,51%
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	6,00 €	
Produits exceptionnels	335 090,00 €	50 731,00 €	9 940,00 €	-80,41%
Autre recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Autres produits =revenus des immeubles + subventions aux bailleurs restitués (90€)
 Produits exceptionnels = cessions des immeubles ou/et dégrèvement Taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

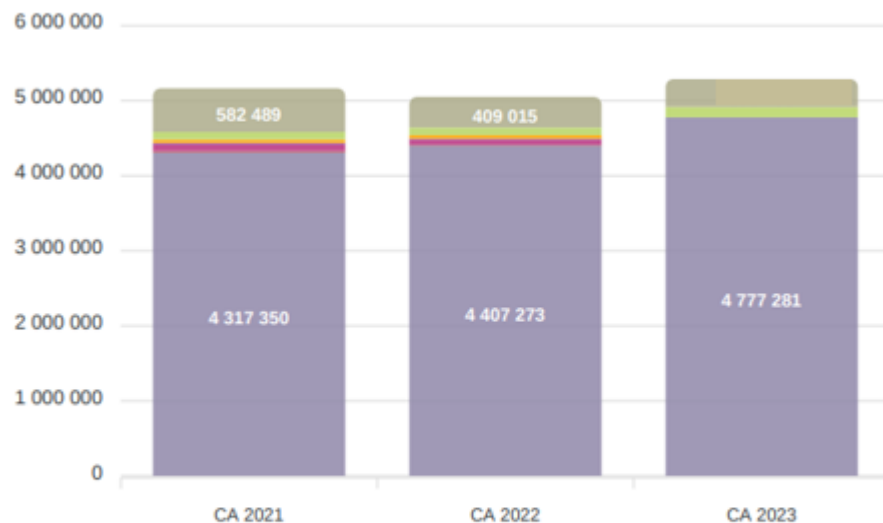
Les graphiques ci-dessus retracent les recettes perçues par la collectivité au cours de l'exercice 2023 et pour information vous indiquent les recettes des deux exercices précédents. Dans les recettes 2023 nous retrouvons :

- Au chapitre 013, les atténuations de charges pour 61,4K€ (remboursements sur rémunération du personnel)
- Au chapitre 70, les produits des services pour 496,5K€, en hausse du fait de la fréquentation accrue à la restauration scolaire et dans les accueils de loisirs. Ces produits regroupent :
 - Les produits des prestations culturelles pour 0,5K€ (locations de salles, théâtres, ...)
 - Les redevances d'occupation du domaine public pour 2,4K€ (travaux de voirie, bennes, déménagement, ...)
 - Les concessions dans les cimetières pour 5,5K€
 - Les produits des services à l'enfance pour 256,8K€ (cantine et accueils périscolaires, matins et soirs, études)
 - Les produits des accueils de loisirs pour 231,3K€ (accueils de loisirs, extrascolaires : mercredis et vacances scolaires, et remboursement du salaire de l'agent mis à disposition du CPCLC)
- Au chapitre 73, sont comptabilisés les produits des impôts et taxes pour 5 288,2K€ :
 - Les contributions directes pour 4 768K € (produit de la taxe foncière)
 - Le fond de solidarité des communes de la région IDF (FSRIF) pour 36,6K€ en diminution 50% par rapport à 2022
 - Les droits de place pour 6,3K€ (foodtrucks, bennes, échafaudages, marché de Noël)
 - La taxe sur les pylônes électriques pour 50,3K€ (47,9K€ en 2022)
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 140,1K€ contre 100,8K€ en 2022
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation pour 277,4K€ en 2023 contre 409K€ en 2022 et 582K€ en 2021, soit une baisse de recettes de 305K€ entre 2021 et 2023. Baisse due en grande partie aux difficultés rencontrées par les acheteurs pour obtenir des emprunts.

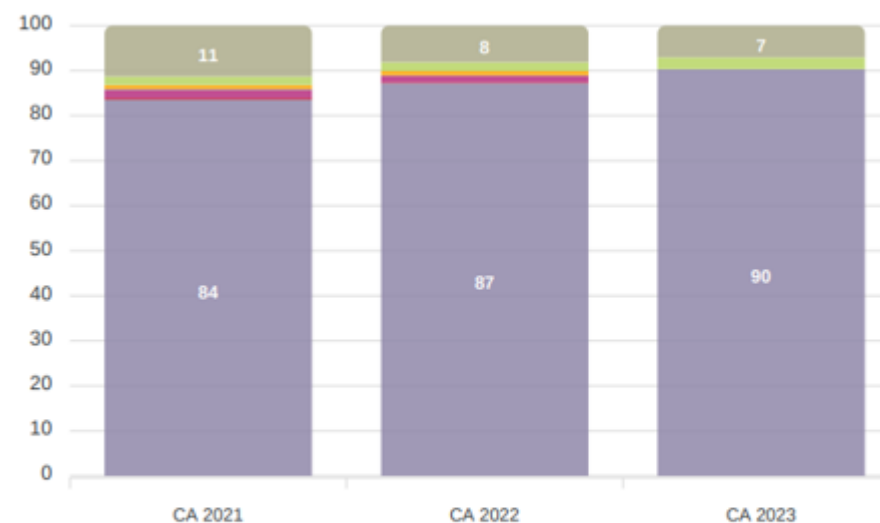
- Au chapitre 74, les dotations, subventions et participations pour 1 183,8K€ contre 1 177,5K€ en 2022, recettes quasiment identiques dans un contexte d'inflation des dépenses
 - La dotation forfaitaire pour 743,4K€ contre 741,6K€ en 2022 auquel il convient de soustraire 39,2K€ de compensation de la part salariale transférée à la CCVO3F et récupérée par le biais de l'allocation de compensation
 - La dotation de solidarité rurale (DSR) pour 94,6K€ contre 80,3K€ en 2022 soit une augmentation de +14,3K€
 - La dotation nationale de péréquation (DNP) pour 110,1K€ contre une DNP de 120,7K€ en 2022 en baisse de 10,6K€
 - Globalement les dotations : forfaitaire, de solidarité rurale et de péréquation ont augmenté de moins de 1%
 - En 2022, la commune avait perçu 18K€ au titre de la DGD (dotation Globale de Décentralisation) pour les frais engagés pour les documents d'urbanisme dans le cadre du PLU ; en 2023 la DGD a été de 1,9K€
 - Le FCTVA pour 12,9K€ contre 6,1K€
 - Les dotations de la CAF pour 112,8K€ contre 102,8K€ en 2022 en augmentation de 10K€ grâce à la convention territoriale globale CTG et du département (Convention pour mise à disposition du gymnase) pour 19,1K€
 - Les compensations de l'État 88,5K€ contre 85,6K€ en 2022
- Les autres produits de gestion courante pour 85,4K€
 - Les revenus des immeubles et les charges pour 83,2K€ contre 104,3K€ en 2022
 - Les redevances de concessions électriques pour 2,2K€ contre 7,4K€ en 2022 (versement du SDEVO selon les investissements réalisés)
- Les autres produits exceptionnels pour 104K€
 - Les produits exceptionnels sont en hausse en 2023 car il y a les 100K€ qui correspondent aux subventions foncières remboursées par les bailleurs sociaux à la suite des abandons de projets de LLS. Ces recettes ont été immédiatement reversées à d'autres bailleurs, il y a donc une recette en fonctionnement mais une dépense en investissement.

IMPÔTS ET TAXES 2023

Impôts et taxes en €



Impôts et taxes en base 100



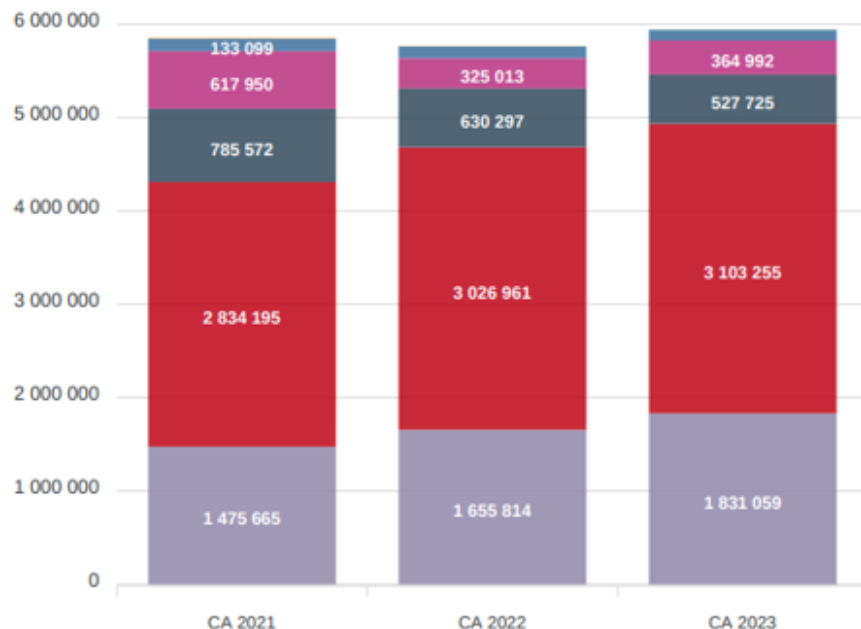
- Contributions directes
- Autres impôts
- AC + DSC
- Autre fiscalité reversée
- Taxes liées domaine
- Taxes liées urbanisme & environnement
- Taxes liées à la P*
- Taxes liées services
- Autres impôts et taxes autres

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Contributions directes	4 317 350,00 €	4 407 273,00 €	4 777 281,00 €	+8,40%
Autres impôts	14 911,00 €	7 725,00 €	9 290,00 €	+20,26%
Autre fiscalité reversée	98 304,00 €	73 230,00 €	36 614,00 €	-50,00%
Taxes droit de place	7 202,00 €	5 860,00 €	6 370,00 €	+8,70%
Taxes sur les pylons électriques	46 764,00 €	47 979,00 €	50 328,00 €	+4,90%
Taxes sur la conso. finale d'élect.	98 638,00 €	100 797,00 €	140 165,00 €	+39,06%
Taxes liées services	353,00 €	368,00 €	0,00 €	-100,00%
Taxes additionnelles/droit mutua*	582 489,00 €	409 015,00 €	277 445,00 €	-32,17%

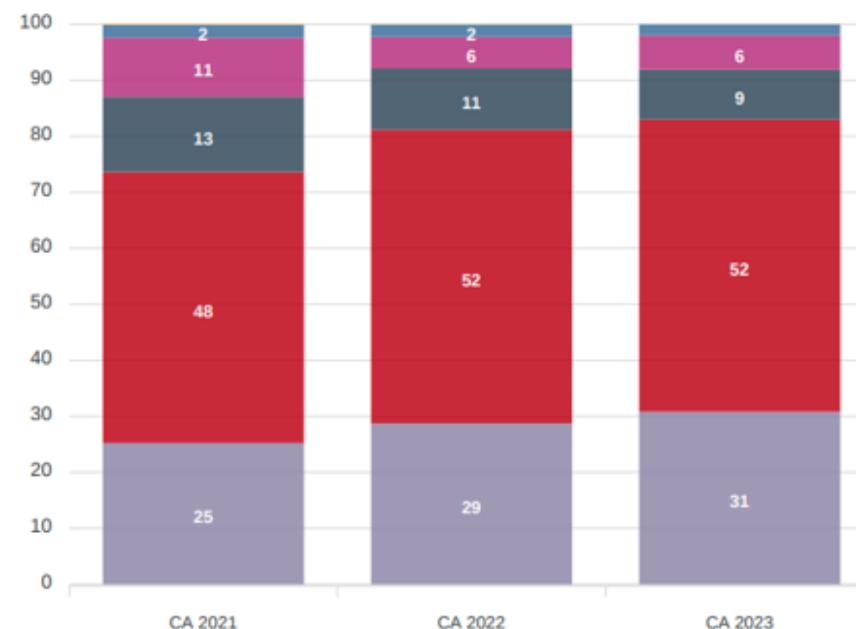
Taxes Droit de mutation à titre onéreux = - 47,60% entre 2023 et 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

— Dépenses réelles de fonctionnement en €



— Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



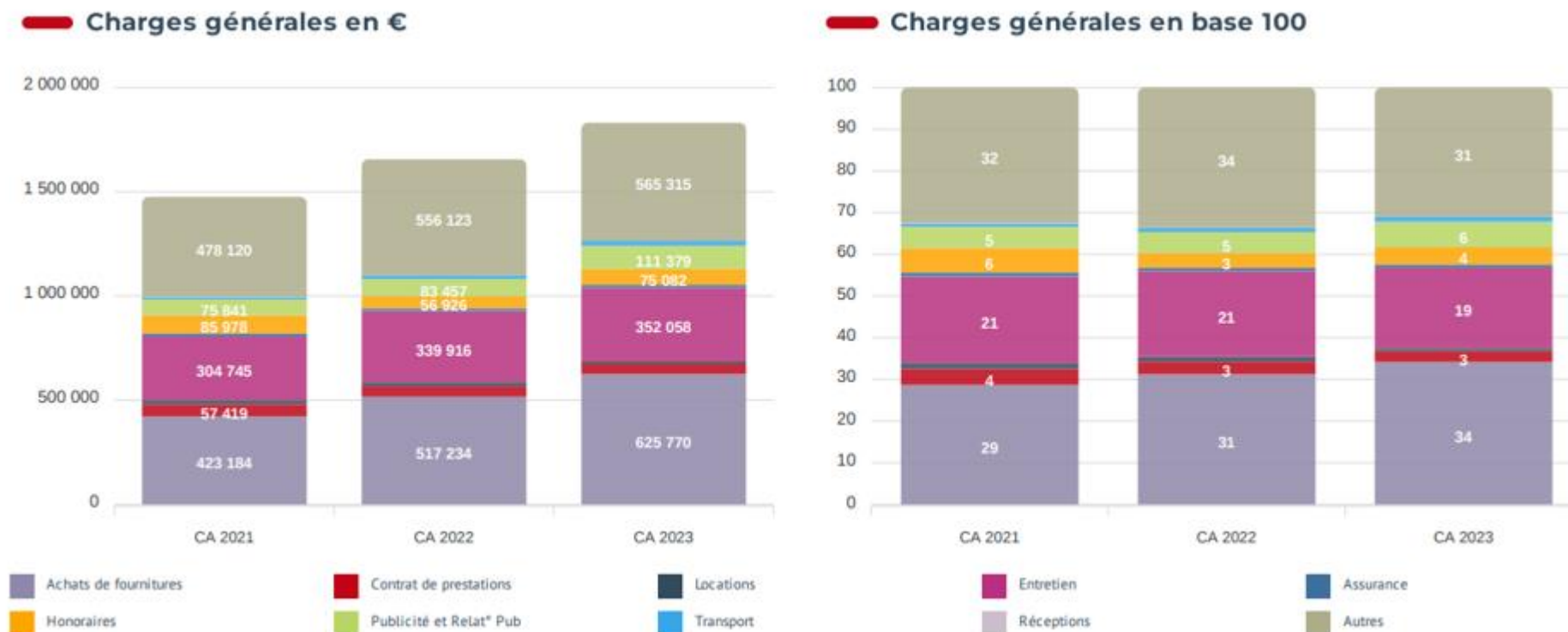
- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Charges générales	1 475 665,00 €	1 655 814,00 €	1 831 059,00 €	+10,58%
Dépenses personnel	2 834 195,00 €	3 026 961,00 €	3 103 255,00 €	+2,52%
Autres charges	785 572,00 €	630 297,00 €	527 725,00 €	-16,27%
Atténuation produits	617 950,00 €	325 013,00 €	364 992,00 €	+12,30%
Charges financières	133 099,00 €	125 057,00 €	114 946,00 €	-8,09%
Charges exceptionnelles	6 737,00 €	1 976,00 €	0,00 €	-100,00%
Autres dépenses et imprévues	0,00 €	2 700,00 €	1 800,00 €	-33,33%

Autres charges = indemnités des élus + subventions + contribut° obligatoires

Autres dépenses et imprévues = admiss° en non-valeur

Détail des charges générales pour 1 831 059€



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Achats de fournitures	423 184,00 €	517 234,00 €	625 770,00 €	+20,98%
Contrat de prestations	57 419,00 €	50 560,00 €	48 510,00 €	-4,05%
Locations	20 353,00 €	19 234,00 €	13 090,00 €	-31,94%
Entretien	304 745,00 €	339 916,00 €	352 058,00 €	+3,57%
Assurance	16 084,00 €	14 364,00 €	15 350,00 €	+6,86%
Honoraires	85 978,00 €	56 926,00 €	75 082,00 €	+31,89%
Publicité et Relat* Pub	75 841,00 €	83 457,00 €	111 379,00 €	+33,46%
Transport	10 960,00 €	18 000,00 €	24 505,00 €	+36,14%
Réceptions	2 981,00 €	0,00 €	0,00 €	
Autres dépenses	478 120,00 €	556 123,00 €	565 315,00 €	+1,65%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les graphiques ci-dessus retracent les dépenses réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2023 et pour information vous indique les dépenses des deux exercices précédents. Dans les dépenses 2023 nous retrouvons :

- Au chapitre 011, sont comptabilisées les charges à caractère général, dont :
 - Les achats de fournitures pour **625,7K€** (contre 517,2K€ en 2022) dont 440,9K€ de frais d'énergie répartis en **176,7K€** de **frais d'électricité** contre 164K€ en 2022 (154K€ en 2021) et **264,2K€** de **frais de gaz** contre 139,5K€ en 2022 et 67,3K€ en 2021. Nous avons prévu 760K€ (580K€ en 2022) au budget par prudence, ne sachant pas comment allait évoluer la crise énergétique et comment allait être le début de l'hiver fin 2023.
 - Les contrats de prestations pour **48,5K€** (informatique et RGPD)
 - Les locations pour **13K€** (copieurs et matériels ST)
 - Les entretiens pour **352K€** contre 339,9K€ en 2022 ; entretien des terrains environ 99,2K€, des bâtiments publics, privés environ 53,2K€, des voiries et réseaux environ 30,6K€, du matériel roulant 38K€ et matériels divers environ 59K€ et les maintenances pour 72€
 - Les primes d'assurance pour **15,3K€** contre 14,4K€ en 2022
 - Les honoraires pour **75K€** contre 56,9K€ en 2022
 - La publicité et relations publiques pour **111,3K€** contre 83,5K€ en 2022 (dont annonces et insertions et bulletins municipaux environ 38,4K€ contre 26,1K€ et fêtes et cérémonies 72,9K€ contre 56,8K€ en 2022)
 - Le transport scolaire et séjours pour **24,5K€** contre 18K€ en 2022
 - Les marchés de restauration scolaire et tous les séjours et sorties du secteur enfance **331,5K€** contre 298K€ en 2022
 - Autres charges pour **234K€** : l'entretien des locaux 91,7K€ contre 103K€ en 2022, les frais d'affranchissement et de télécommunication 57K€ contre 52,5K€ en 2022, contrats de service pour 41,5K€, organismes de formation pour 11,3K€, la taxe foncière et impôts environ 32,5K€ contre 34K€
 - Les frais d'étude de circulation pour 19K€ en 2023
 - Le FNGIR pris en charge par la CCVO3F depuis 2022 n'a donné lieu qu'à une dépense de 313,3K€

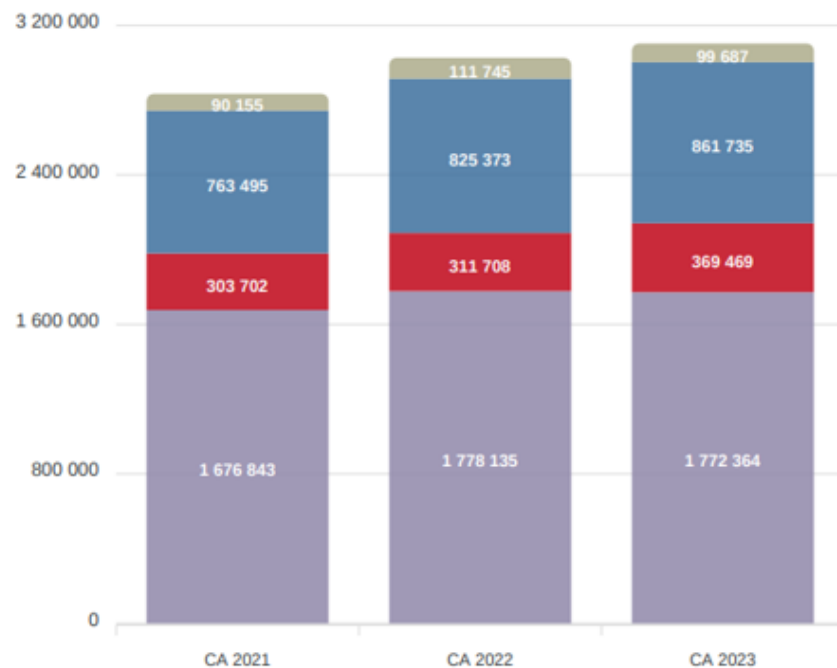
Pour aller plus loin, quelques explications supplémentaires sur les évolutions des dépenses

- Les honoraires ont été de 52K€ en 2022 et de 74K€ en 2023 compte 6226 du CA.
Dans les faits, il n'y a pas eu d'augmentation de ce compte entre les 2 années. Pour expliquer cet écart, il faut remonter 4 exercices en arrière. En 2020, la ligne 6226 a enregistré 117 287 euros de dépenses dont 72K€ pour le cabinet Richer, 11 569€ pour le cabinet Simon et divers frais d'expertise, bornage, recherche d'amiante, etc..., plus 28 279€ rattachés mais non mandatés pour des frais d'avocats dans le cadre de l'attaque du PLU. En 2021, ont été dépensés, 76 325€. En 2022, ont été payés que 51 835€ sur les crédits ouverts pour l'année et le reste sur l'argent mis de côté depuis 2020 (crédits ouverts de 28 279€). En 2023, ont été dépensés 74 938€. Finalement le rattachement créé en 2020 pour des frais d'avocats dans l'attaque contre le PLU n'ont plus été reconduits au-delà de 2022.
En conclusion ont été dépensés = 117 287€ + 76 325€ + 51 835 € + 74 938€ = 320 385€ de 2020 à 2023 ; si on soustrait les 11 569€ de frais supp. De 2020, cela fait 308 816€, divisé par 4 ans = 77 204€ en moyenne. Pour compléter, il faut savoir que le contrat du cabinet Richer était de 72 000€ en 2020 et depuis 2021, de 74 880€. Chaque exercice paye donc le contrat plus quelques frais supplémentaires.
- Augmentation des tarifs des transports scolaires, sorties et séjours qui varient en fonction des projets (1 séjour = 5000€ de dépenses) mais aussi à cause de l'augmentation du prix du carburant.
- Compte 61521 entretien et réparation des terrains : de 77,9K€ en 2022 à 99,1K€ en 2023.
Nous avons passé un marché en 2021 qui allait jusqu'au 30/06/2022 avec une société, celle-ci n'a pas réalisé la totalité des prestations prévues au marché, nous avons donc dénoncé ce marché et relancé une procédure pour ce lot, pour la période du 01/06/2022 au 30/06/2023. Ce qui explique le surcote de 24 347.30€ TTC.
- Compte 61551 entretien du matériel roulant 38K€ en 2023 contre 21,3K€ en 2022, il y a eu de nombreuses réparations sur les véhicules en 2023 (courroie de distribution, pneus du tracteur, grosse révision sur les véhicules des ST dont la balayeuse... factures pour un total de 20,4K€) le reste étant les entretiens ordinaires. Pour rappel, en 2021, il y a eu également de grosses réparations sur la balayeuse (7545€) et sur le camion benne (5844€).

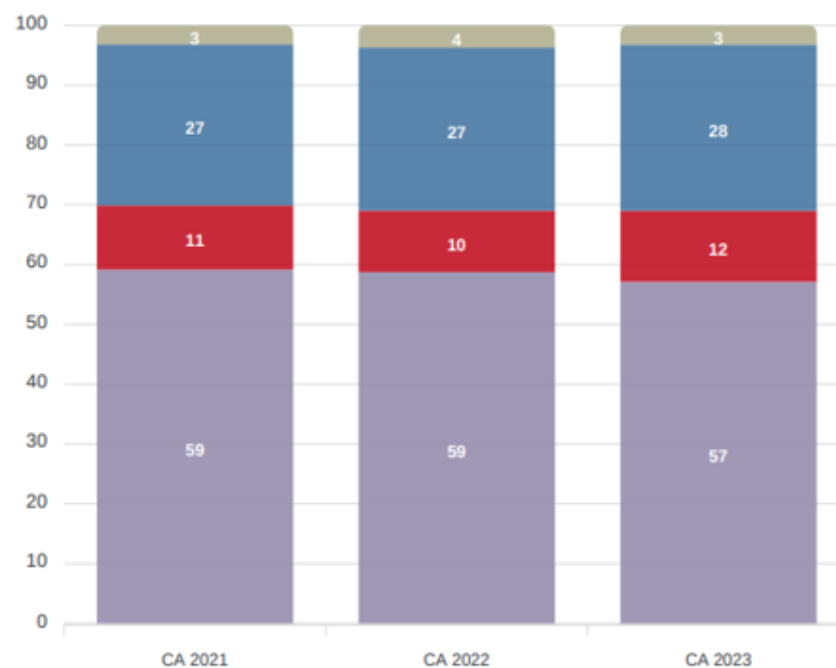
- Compte 61558 entretien et réparations des autres biens mobiliers : de 35K€ en 2021, à 32K€ en 2022 et 59K€ en 2023 soit une stabilité entre 2021 et 2022 et une augmentation de ce poste de 27K€ entre 2022 et 2023, due à une revalorisation des prestations de 2022 sur le contrat d'entretien du chauffage de 9836€ et à l'application des nouveaux tarifs sur les factures de 2023, à cela s'ajoutent de grosses réparations sur le matériel de cuisine de 8347€ et des réparations sur les matériels des ateliers 2500€.
- Compte 617, en 2023 une dépense pour l'étude de circulation de 19K€ dans le cadre des AOP. Cette étude a bénéficié d'une subvention au titre de la sécurité par le biais du reversement d'une partie du produit des amendes de police par le département.
- Comptes 6231-6236 Annonces et insertions et imprimés et publications une augmentation de ces deux postes de 12,3K€ qui correspond à une augmentation des coûts et à des prestations supplémentaires qui n'existaient pas en 2022, à savoir le guide de Parmain jusqu'en 2022 pris en charge grâce aux encarts publicitaires payés par les prestataires qui n'ont pas permis la prise en charge totale de notre guide cette année (+2K€), et la publication d'un guide touristique nouvellement créé (+1,8K€). A cela s'ajoute une communication plus importante en 2023 (+4,5K€) et la confection de kakémonos pour les boutiques éphémères de la rue Guichard (+1,4K€).
- Compte 6232 Fêtes et cérémonies : de 72,9K€ en 2023 contre 56,87K€ en 2022 et 42,8K€ en 2021. En 2022, par rapport à 2021, il y a eu plus de prestations car en 2021 nous avons encore les restrictions du covid et l'annulation des manifestations. Entre 2022 et 2023, il y a eu une augmentation des coûts des prestations, due au prix des manifestations qui a été impacté par la crise et la hausse des prix d'où une augmentation de ce poste de 16K€ (+6K€ sur le repas de l'âge d'or et les colis des anciens, +2,6K€ pour le marché de Noël, +5K€ car fête médiévale sur 2 jours contre 1 journée de fête de la ville en 2022, +1K€ pour le carnaval, +1,3K€ pour le Noël des enfants et du personnel).
- Compte 6042 Achats de prestations de services : ce compte regroupe en priorité, le paiement de la restauration scolaire, les sorties et séjours des accueils de loisirs, la distribution des flyers et infos de la collectivité dans les boîtes des administrés. Ce poste a fortement augmenté en 2023 car nous avons vu les fréquentations à la restauration scolaire augmentées ainsi qu'une hausse du prix des repas facturés. De plus les accueils de loisirs ont réalisé trois séjours été en 2022 contre un séjour été et un séjour ski en 2023 ce qui représente environ 8K€ de dépenses supplémentaires.

DÉPENSES DE PERSONNEL 2023

— Dépenses de personnel en €



— Dépenses de personnel en base 100



■ Rémunérations titulaires

■ Insertions

■ Non titulaires

■ Sécurité sociale

■ Vacances

■ Autres

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Rémunérations titulaires	1 676 843,00 €	1 778 135,00 €	1 772 364,00 €	-2,81%
Non titulaires	303 702,00 €	311 708,00 €	369 469,00 €	+10,30%
Sécurité sociale	763 495,00 €	825 373,00 €	861 735,00 €	+6,24%
Autres	90 155,00 €	111 745,00 €	99 687,00 €	-5,15%
Total chap.012	2 834 195,00 €	3 026 961,00 €	3 103 255,00 €	+2,52%

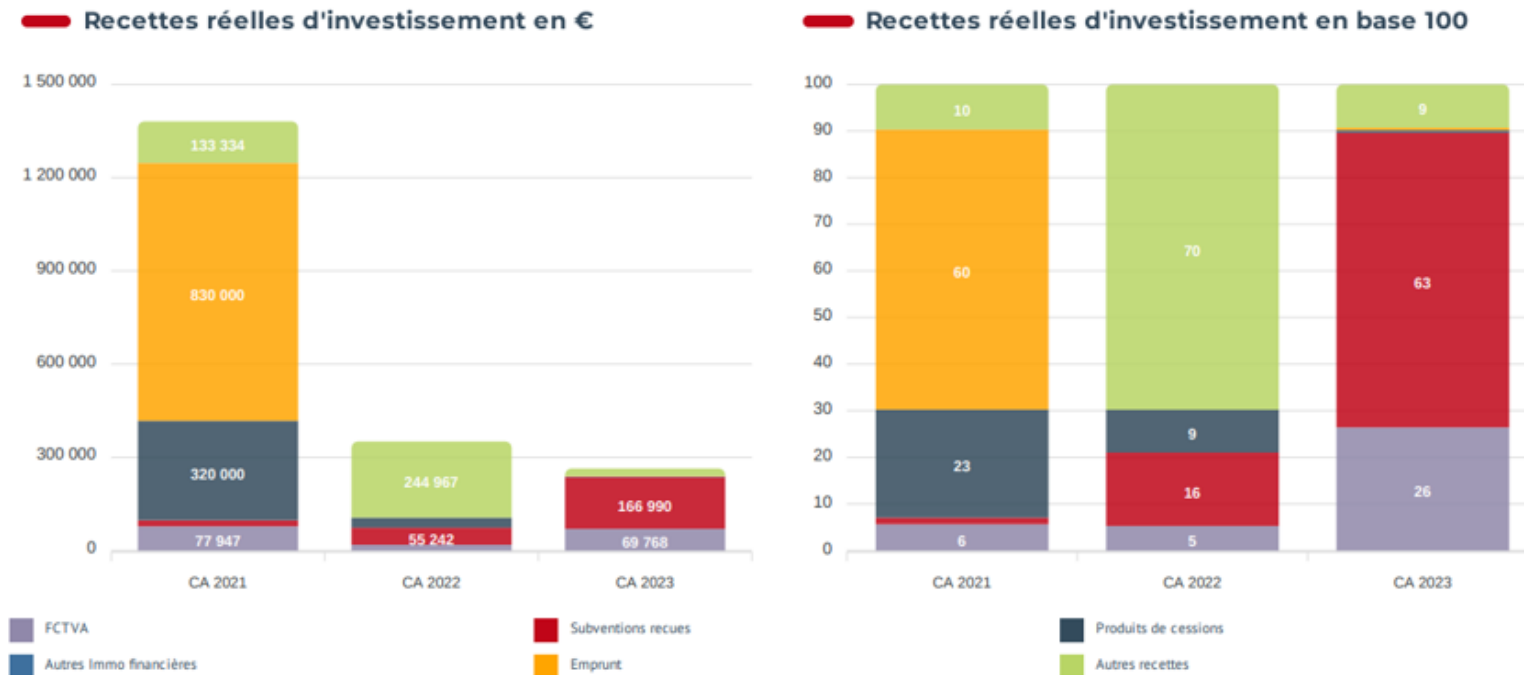
- Au chapitre 012, les frais de personnels titulaires et non-titulaires, vacances et charges patronales ont été de 3 103,3 K€ en 2023 contre 3 027K€ en 2022, soit une augmentation de ce poste de 2,52% (après une augmentation de 6,80% entre 2021 et 2022, augmentation expliquée dans le ROB 2023).

Initialement budgété à 3 274K€, le réalisé est de 3 103K€ pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du point d'indice était prévue à +3,5% ; l'augmentation n'a été que de +1,5%.
- Le recrutement d'un gardien-brigadier de police municipale, prévu pour renforcer le service, ne s'est pas concrétisé faute de candidat,
- L'archiviste du Centre de Gestion budgété n'est pas intervenu
- Le montant du versement du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été minoré grâce à l'engagement de l'autorité territoriale à faire travailler des entreprises permettant l'emploi de personnes handicapés
- A contrario, a été votée la prime pouvoir d'achat en fin d'année

Services	TOTAL prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Effectif 2023
Bibliothèque	123 970,00 €	123 635,05 €	3
Office - cuisine centrale	391 319,06 €	390 341,51 €	10
Enfance Jeunesse	738 729,39 €	712 388,90 €	29
CPCLC Gymnase	84 400,80 €	84 349,72 €	2
Scolaire	319 315,55 €	301 584,59 €	8
CTM	589 315,00 €	540 437,11 €	15,5
Police Municipale	197 409,00 €	149 272,78 €	5,5
Services administratifs	659 679,00 €	652 267,41 €	13
Autres : med prév + FIPHFP+CNAS+FNC+Assu	169 660,20 €	148 978,38 €	
	3 273 798,00 €	3 103 255,45 €	86

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
FCTVA	77 947,00 €	18 537,00 €	69 768,00 €	+276,37%
Subventions recues	19 601,00 €	55 242,00 €	166 990,00 €	+191,88%
*Produits de cessions	320 000,00 €	32 185,00 €	1 454,00 €	-93,26%
Autres Immo financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Emprunt	830 000,00 €	0,00 €	1 365,00 €	+95,94%
Autres recettes	133 334,00 €	244 967,00 €	24 526,00 €	-57,11%

- Il est à noter que la collectivité a demandé et obtenu plus de subventions que les années passées 19K€ en 2021, 55K€ en 2022 et 167K€ en 2023
- Cependant, les recettes de la Taxe d'Aménagement (TAM) liées aux autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables de travaux) sont en forte baisse avec 24,5K€ en 2023 contre 245K€ en 2022 (recettes exceptionnellement hautes du fait des TAM des résidences d'habitat collectif). En moyenne, la TAM se situe plutôt autour de 100K€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Investissements 2023

	BP 2023 + DM	RAR 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2022)	RAR 2022 mandatés sur 2023	Mandatés 2023 sur projets 2023	% d'exécution projets 2023 mandatés en 2023	restes à réaliser 2023	% d'exécution mandatés+RAR 2023 / BP+DM
Opération 2023/11 DIVERS MATERIELS	69 565,85 €	17 949,60 €	87 515,45 €	17 949,60 €	38 833,65 €	55,82%	3 834,00 €	61,33%
Opération 2023/12 CENTRE DE LOISIRS / CLUB ADOS / RAM	2 000,00 €	- €	2 000,00 €		1 128,48 €	56,42%	- €	56,42%
Opération 2023/13 TRAVAUX SIAPIA / EP	55 600,00 €	49 462,80 €	105 062,80 €	49 462,80 €	35 128,66 €	63,18%	- €	63,18%
Opération 2023/14 ECOLES ET CUISINE CENTRALE	39 900,00 €		39 900,00 €		27 633,90 €	69,26%	- €	69,26%
Opération 2023/15 SPORTS	413 000,00 €		413 000,00 €		5 211,50 €	1,26%	137 860,75 €	34,64%
Opération 2023/16 CPCLC	- €		- €	- €	- €	0,00%	- €	
Opération 2023/17 CIMETIERE	- €		- €	- €	- €	0,00%	- €	
Opération 2023/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	50 500,00 €	341 292,00 €	391 792,00 €	145 300,06 €	47 967,02 €	94,98%	- €	94,98%
Opération 2023/19 EGLISE DE JOUY LE COMTE	- €		- €	- €		0,00%	- €	
Opération 2023/20 VEHICULES	62 500,00 €	3 167,00 €	65 667,00 €	3 167,00 €	61 205,60 €	97,93%	- €	97,93%
Opération 2023/21 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	219 800,00 €	2 123,07 €	221 923,07 €	1 691,74 €	11 176,52 €	5,08%	14 156,27 €	11,53%
Opération 2023/22 VOIRIE	301 000,00 €		301 000,00 €		103 685,77 €	34,45%	30 013,92 €	44,42%
Opération 2023/25 BIBLIOTHEQUE	6 540,00 €		6 540,00 €	- €	- €	0,00%	4 614,00 €	70,55%
Opération 2023/26 TRAVAUX MAIRIE	37 800,00 €		37 800,00 €		11 871,22 €	31,41%	- €	31,41%
Opération 2023/30 TRAVAUX 71 RUE MARECHAL FOCH	- €		- €	- €	- €	0,00%	- €	
Opération 2023/31 MISE AUX NORMES BATIMENT AD'AP	6 700,00 €		6 700,00 €		6 570,00 €	98,06%	- €	98,06%
Opération 2023/32 CABINET MEDICAL / MAISON BOURGEOISE	27 500,00 €	17 216,00 €	44 716,00 €		2 135,71 €	7,77%	- €	7,77%
Opération 2023/33 EQUIPEMENTS	- €		- €	- €	- €	0,00%	- €	
Opération 2023/35 Réseaux	35 235,82 €	33 505,01 €	68 740,83 €	28 626,00 €	8 465,79 €	24,03%	28 631,81 €	105,28%
TOTAL DES OPÉRATIONS	1 327 641,67 €	464 715,48 €	1 792 357,15 €	246 197,20 €	361 013,82 €	27,19%	219 110,75 €	43,70%
Compte 202 frais d'études PLU	8 500,00 €	46 755,72 €	55 255,72 €	40 719,24 €		-	6 036,48 €	71,02%
Compte 2031 études	15 000,00 €		15 000,00 €	- €		0,00%	- €	0,00%
Compte 20422 subventions d'équipement versées	100 000,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €	100,00%	- €	100,00%
Compte 2111 Terrains nus	- €		- €		270,00 €	0,00%	- €	
Compte 2115 Terrains bâtis	150 000,00 €	110 000,00 €	260 000,00 €	- €		0,00%	240 000,00 €	160,00%
Compte 1621 Œuvres d'Art	900,00 €		900,00 €		900,00 €	100,00%	- €	100,00%
TOTAL DES DÉPENSES HORS OPÉRATIONS	274 400,00 €	156 755,72 €	431 155,72 €	40 719,24 €	101 170,00 €	36,87%	246 036,48 €	126,53%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 602 041,67 €	621 471,20 €	2 223 512,87 €	286 916,44 €	462 183,82 €	28,85%	465 147,23 €	57,88%

Principaux investissements 2023 (mandats émis sur 2023 + restes à réaliser reportés sur 2024) :

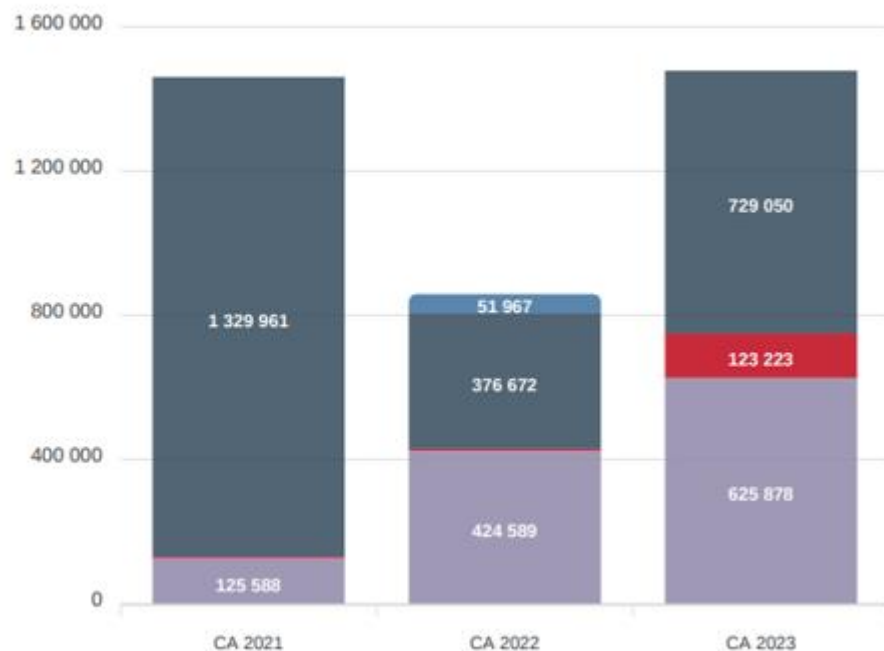
- Opération 11 *divers matériels* : matériels informatiques, vidéoprojecteur, logiciel prise de rdv pour les titres sécurisés, réparation des poteaux et bornes incendies, défibrillateur, potelets, corbeilles de rues, barrières de sécurité, panneaux de signalisation et marquages sécurisation des SAS vélos, matériel pour le centre technique, tondeuse autoportée
- Opération 12 *Accueils de loisirs* : mobilier
- Opération 13 *Réseaux eaux pluviales* : Travaux rue Foch pose d'un poste de relevage et de puisards, reprise des avaloirs rue des Peupliers
- Opération 14 *Écoles et cuisines* : Achat de 3 écrans interactifs 14K€, achats de matériel de cuisine (éplucheuse, essoreuse, adoucisseur)
- Opération 15 *Sport* : Terrain multisport, sol du gymnase A. Colas, alarmes incendie salle J. Sarment. Pour information, les aires de jeux de Jouy-Le-Comte et de la rue Wilson seront inscrites au BP 2024
- Opération 18 *Éclairage public et feux tricolores* : contrôle et remplacement des mâts allée des peupliers, création éclairage allée piétonne rue Wilson et modernisation EP rue Foch, pose luminaire sur EP passage piétons rue De Gaulle. Pour information, la poursuite du programme d'amélioration des EP par Led sera inscrite au BP 2024
- Opération 20 *Véhicules* : Achat d'un véhicule électrique pour agent en charge de l'entretien voirie, une remorque et un véhicule pour le centre technique
- Opération 21 *Espaces verts* : Prairies fleuries et aménagement forestier Place de l'Europe. Pour information, le projet de rénovation du lavoir de Jouy-Le-Comte sera inscrit au BP 2024

- Opération 22 *Travaux de voirie* : reprise trottoirs chemin du vieux Potager, rues Albert 1^{er}, Blanchet et Lyautey, création d'une voie piétonne rue Wilson, voirie poste de relevage rue Foch, marquage et réfection de certaines rues de Parmain, reprise affaissement de chaussée rue Couperie et rue du Potager. Remise en état des voiries rues Montrognon, Clos Pollet et Parmain. Travaux sur les berges de l'Oise quai des Saules (50% pris en charge par le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise) Les travaux prévus rue de la Paix seront inscrits sur le BP2024
- Opération 25 *Bibliothèque* : Logiciel pour la gestion informatique des emprunts de livres à la bibliothèque
- Opération 26 *Travaux Mairie* : Travaux au 4 rue Guichard, organigramme clés des bureaux, alarme incendie, vitrines pour la collection de Monsieur Couppey.

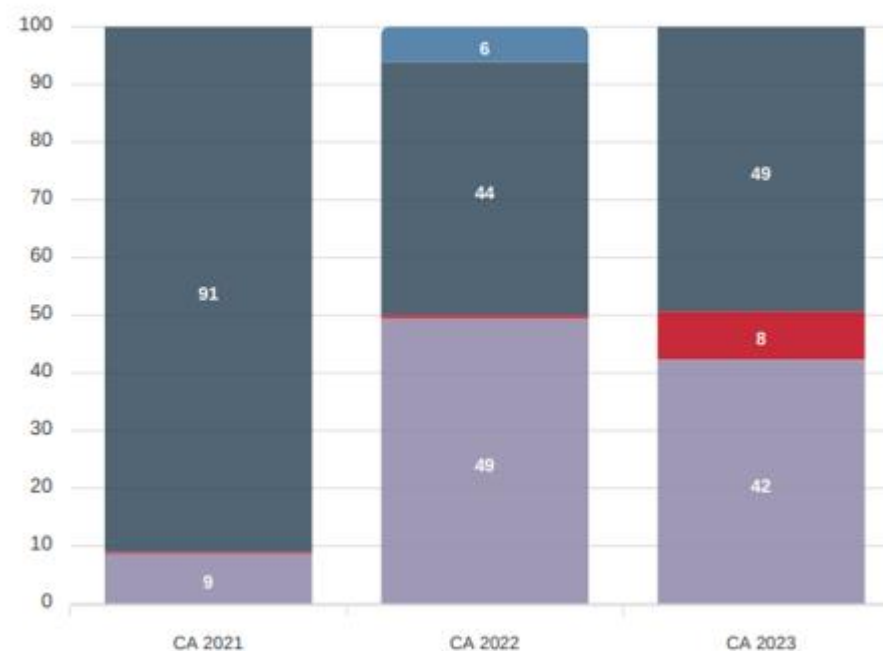


- Opération 31 *Mise aux normes des bâtiments* : reprise des réseaux électriques suite contrôle APAVE
- Opération 32 *Maison médicale* : remplacement de l'éclairage du parking. Les travaux prévus au BP 2023 sont pour le moment annulés en attendant les décisions sur les possibilités d'utilisation du bien situé au 7 bis rue R. Poincaré.
- Opération 35 *Réseaux* : installation de la fibre dans les bâtiments communaux, étalement du remboursement à la CCVO3F de la fibre noire, achat d'un nouveau panneau lumineux d'information qui sera installé prochainement.

Dépenses réelles d'investissement en €



Dépenses réelles d'investissement en base 100



■ Dépenses d'équipement brut
■ Subventions versées
■ Remboursement d'emprunt
■ Dépenses imprévues
■ Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Dépenses d'équipement brut	125 588,00 €	424 589,00 €	625 878,00 €	+47,41%
Subventions versées	5 236,00 €	5 236,00 €	123 223,00 €	+2253,38%
Remboursement d'emprunt	1 329 961,00 €	376 672,00 €	729 050,00 €	+93,55%
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres dépenses d'investissement	0,00 €	51 967,00 €	0,00 €	0,00%

Autres dépenses d'investissement en 2022 = rattrapages des amortissements passage en M57

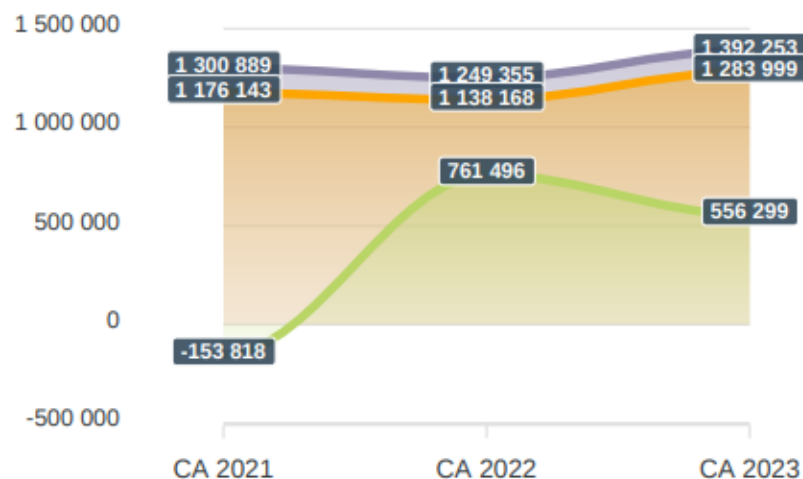


ETAT DE LA DETTE

Année	Remboursement				Etat de la dette
	Annuité	Intérêts	Capital	commissions	Capital restant dû au 31/12/N
	Population légale en 2021 : 5723				
2016	382 870,65 €	154 561,49 €	228 309,16 €		4 174 533,12 €
2017	360 912,73 €	145 715,11 €	215 197,62 €		3 946 223,96 €
2018	359 240,88 €	137 651,72 €	221 589,16 €		3 731 026,34 €
2019	444 468,17 €	140 212,68 €	303 255,49 €	1 000,00 €	5 009 437,18 €
2020	477 287,31 €	142 078,75 €	335 208,56 €		5 706 181,69 €
2021	1 475 712,45 €	132 871,59 €	1 342 460,86 €	380,00 €	5 370 973,13 €
2022	487 966,81 €	123 345,06 €	364 171,75 €	450,00 €	4 858 512,27 €
2023	460 764,32 €	113 064,80 €	347 699,52 €		4 494 340,52 €
2023			380 000,00 €		remboursement de l'emprunt relais
2024	457 551,34 €	102 634,00 €	354 917,34 €		3 766 641,00 €
2025	455 200,61 €	92 769,86 €	362 430,75 €		3 411 723,66 €

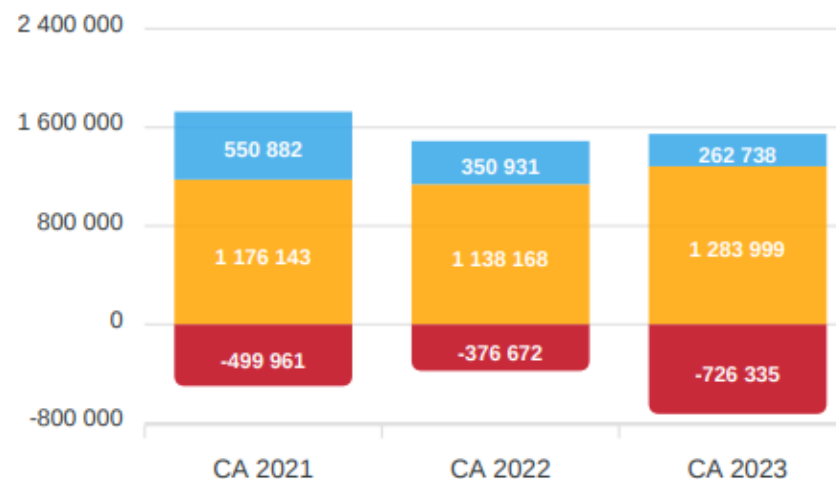
ÉPARGNE ET FINANCEMENT

Soldes d'épargne



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Évol.
Epargne de gestion	1 300 889 €	1 249 355 €	1 392 253 €	+3,5 %
Epargne brute	1 176 143 €	1 138 168 €	1 283 999 €	+4,5 %
Epargne nette	-153 818 €	761 496 €	556 299 €	-

Mode de financement



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Évol.
Epargne brute	1 176 143 €	1 138 168 €	1 283 999 €	+4,5 %
Recettes d'investissement	550 882 €	350 931 €	262 738 €	-30,9 %
Solde de dette	-499 961 €	-376 672 €	-726 335 €	+20,5 %

RAPPEL :

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

VUE DÉTAILLÉE, FISCALITÉ ET RATIOS

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	CA 2023 M57	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
PRINCIPAUX RATIOS				
ENDETTEMENT				
Endettement/Épargne brute (en années)	4,14 ans	3,95 ans	3,5 ans	-8,05 %
Encours de la dette/Recettes de gestion	69,42 %	65,23 %	62,25 %	-5,3 %
Encours de dette en € /habitant	849 €	782 €	780 €	-4,15 %
Annuité de dette / Recettes de Gestion	20,8 %	7,24 %	11,65 %	-25,17 %
FONCTIONNEMENT				
Dépenses de gestion en € /habitant	996 €	981 €	1 011 €	+0,76 %
Produit des impôts directs en € /habitant	711 €	767 €	829 €	+7,98 %
Recettes de gestion en € /habitant	1 222 €	1 199 €	1 252 €	+1,22 %
Dép. de personnel/Dépenses de gestion	49,61 %	53,69 %	53,26 %	+3,61 %
Dép. de gestion + remb. K/Rec. de gestion	100,41 %	87,33 %	90,79 %	-4,91 %
INVESTISSEMENT				
Dép. d'équipement brut en € /habitant	23 €	75 €	130 €	+138,75 %
Dép. d'équipement brut/Rec. de gestion	1,87 %	6,24 %	10,38 %	+135,87 %
ÉPARGNE				
Taux d'épargne de gestion	18,55 %	18,14 %	19,29 %	+1,97 %
Taux d'épargne brute	16,77 %	16,53 %	17,79 %	+2,99 %
Taux d'épargne nette	-2,19 %	11,06 %	7,71 %	ns
Résultat de clôture/Emprunt nouveau	196,49 %		169496,63 %	+2837,05 %



RÉSULTATS 2023

Résultats budgétaires de l'année

	Recettes	Dépenses	Résultats
Investissement	1 580 748,98	1 542 248,11	38 500,87
Fonctionnement	7 241 104,45	6 209 652,79	1 031 451,66
	DOB 2024		1 069 952,53

Restes à réaliser INV.	
recettes	dépenses
3 754 480,87	465 147,03
3 289 333,84	

Résultats cumulés

	résultat de clotûre 2022	part affectée à l'investissement	report 2022 sur 2023	résultat de 2023	résultat de clotûre 2023
Investissement	-211 571,37		-211 571,37	38 500,87	-173 070,50
Fonctionnement	1 473 067,55	0,00	1 473 067,55	1 031 451,66	2 504 519,21

Résultat cumul N-1 ttes sections = 1 261 496,18

Résultat cumul N ttes sections = 2 331 448,71

BP 2024	
Part de l'excéd. Fct. affectée à l'investissement au compte 1068 pour couvrir Déficit Inv. N-1 + K dette N -> éventuellement corrigés des RAR	
Résultat 2023 reporté	
Recettes	Dépenses
1068	001
1 000 000,00	-173 070,50
002	
1 504 519,21	

Par habitant
413,23 €

Fond de roulement sans RAR = 2 331 448,71 €

Fond de roulement avec RAR = 5 620 782,55 €

996,24 €

LES GRANDES ENVELOPPES DU BUDGET 2024

LES PRINCIPALES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

1) UNE ENVELOPPE CHIFFRÉE DE 1 643,15K€ :

- Les principales ressources en investissement proviennent de l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés pour **1 000K€**
- La dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre entre sections **271,75K€**
- Le FCTVA pour **80K€**
- Les taxes d'aménagement pour **25K€** (24,5K€ perçus en 2023)
- Les autres ressources pour l'année 2024 devraient être les subventions selon les projets ci-dessous : **266,4K€**
 - 33,3K€ de subventions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'éclairage public en Led
 - 68,4K€ pour les projets d'aires de jeux rue Wilson et à Jouy-Le-Comte, subventionnables avec la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - 1,6K€ pour les travaux sur la charpente de l'Église de Jouy-Le-comte, subvention demandée au conseil départemental
 - 27,3K€ pour la rénovation du Lavoir de Jouy-le-Comte et de ses marches du conseil départemental (25%), une demande sera également faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
 - 44,6K€ de subvention du conseil départemental pour les projets de reprises de chaussées, de ralentisseurs et de trottoirs
 - 41,6K€ pour les projets de rénovation sur l'école du centre
 - 10,7K€ demande complémentaire au CD95 pour le Terrain multi-sports
 - 25,1K€ demande complémentaire au CD95 pour le sol du gymnase
 - 5,8K€ pour les ENI 2024
 - 8K€ demande complémentaire Fonds de concours CCVO3F chemin des poètes

2) LES RESTES À RÉALISER 2023 DE 80,48k€ (hors recettes des ventes en cours)

3) LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 500K€

Soit un total de 3 223,63K€ de recettes (1+2+3) pour les investissements (hors RAR des ventes)

Les restes à réaliser des ventes = Bois Gannetin 3 208K€ + 3 rue R. Poincaré 466K€ seront inscrits comme l'an dernier en suréquilibre sur le BP 2024.

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2024

1) LES RESTES À RÉALISER 2023 POUR 465,1K€ dont 110K€ pour l'achat de la maison de l'écluse ; 130K€ pour l'achat de l'ancienne armurerie ; 51,6K€ pour l'installation du terrain multisports ; 41,3K€ de travaux de voirie ; 86,2K€ de réfection du sol du gymnase Alain Colas ; 15,1K€ de panneau lumineux d'information ; 8,4K€ pour les logiciels de la bibliothèque et de l'état-civil ; 13,5K€ pour la fin de l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux, 6K€ PLU, 3K€ autres

2) UNE ENVELOPPE AVEC DES PROJETS CHIFFRÉS D'ENVIRON 1 186K€ :

- Outillages techniques, PC, extincteurs, défibrillateurs et mobilier urbain 65K€
- Mobilier pour les accueils de loisirs 8K€
- Matériel de cuisine, mobilier scolaire (ouverture d'une classe en maternelle M. Genevoix) et travaux sur réseau chauffage des écoles 30,7K€
- ENI pour les écoles ; continuité du plan d'investissement avec Val-d'Oise numérique sur 4 ans soit de 2022 à 2025 pour 14K€ cette année
- Aires de jeux rue Wilson et à Jouy-Le-Comte 207K€
- Rénovation de l'éclairage public en Led (rues de Rome, de la Paix, Maréchal Joffre et Ronquerolles) + achat de décorations de Noël 236K€
- Travaux sur charpente de l'Église de Jouy-le-Comte 8K€
- Plantation d'arbres allée des peupliers + étude pour l'aménagement boisée de la rue Wilson et aménagement du sentier des poètes 45K€
- Achat d'un véhicule 26K€ (achat du mini-bus publicitaire)

- Réfection du Lavoir de Jouy-Le-Comte et de ses marches et du mur 131K€
- Travaux de voirie avec la reprise de trottoirs, la réfection des ralentisseurs 189K€
- Mobilier bibliothèque 6,5K€
- Travaux sur le réseau de chauffage en mairie 7K€
- Mise en place de la nouvelle phase de la vidéoprotection et armement de la police municipale 67,3K€
- Mise en conformité des bâtiments et accessibilité Adap 11K€
- Subventions foncières pour projets LLS 120K€
- Frais liés au PLU 14K€

3) ET DES PROJETS EN ATTENTE DE DEVIS ou en prévision d'une opportunité : 885K€

- Bureau d'étude : étude cœur de ville et étude énergétique des bâtiments 110K€ (en attente des devis)
- Travaux réhabilitation école Louise de Bettignies : rénovation thermique en attendant que les projets se réalisent au Bois Gannetin 200K€
- Achat éventuel de biens ou terrains non financés par l'EPFIF 575K€

4) ET DES DÉPENSES OBLIGATOIRES : 400K€

- Annuité des emprunts 354,9K€
- Prise en charge de l'extension du réseau public de distribution d'électricité pour le projet de constructions rue du Val d'Oise 44,2K€

Soit un total de 2 936,1K€ de dépenses (1+2+3+4) pour les projets d'investissement



LES PRINCIPALES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

- Stabilisation, en principe, des **dotations** aux collectivités territoriales issues des recettes propres de l'État aux environs de **1 100K€**.
- Les **produits de services** sont prévus pour un montant identique aux recettes perçues en 2023, du fait de l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs et de la restauration scolaire, cela permet de maintenir les tarifs appliqués aux familles depuis 2022 jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2024 ; recettes de produits de services **480K€**. Les **revenus des immeubles** et redevances sont attendus aux environs de **70K€**. Les **atténuations de charges** aux environs de **30K€**.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui a battu un record depuis ses 30 dernières années en 2023 avec une augmentation de +7,1%, se voit augmenter de +3,8% en 2024, donne une prévision de recette des **impôts** d'environ **5 000K€** sans modification des taux.
 - La revalorisation s'applique aux bases réelles de 2023 pour le calcul : de la taxe foncière, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
 - En revanche, pour les prévisions budgétaires, les bases de 2022 seront conservées pour calculer les recettes des taxes habitation sur les résidences secondaires sur information de notre conseillère aux décideurs locaux du fait des erreurs relevés par les services de l'état sur les prélèvements effectués sur le compte des propriétaires à la suite des déclarations en ligne sur les biens immobiliers.
- Les **autres taxes** (DMTO, pylônes, conso. élec., ...) sont estimés à **400K€**.

	Coëff correcteur 1,539632				3,80%		Coëff correcteur 1,539632			
	2023 réel				Produit estimé pour 2024 avec augmentat° des bases de 3,8%					
	Bases	Taux	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB- lissage	Bases + 3,8 %	Taux	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB+hausse de la TFB	Gain dû à l'augmentat° des bases	
Taxes foncières bâti (TFB)	8 197 136	37,18%	3 047 695 €	4 625 736 €	8 508 627	37,18%	3 163 508 €	4 870 638 €	244 901 €	
Taxes foncières non bâti (TFNB)	43 136	60,74%	26 201 €	26 201 €	44 775	60,74%	27 196 €	27 196 €	996 €	
Taxes habitation sur les résidences secondaires (THRS)	472 254	21,77%	102 810 €	102 810 €	472 254	21,77%	102 810 €	102 810 €	- €	
			3 176 706 €	4 754 747 €			3 293 514 €	5 000 644 €	245 897 €	

Soit un total global d'environ : 7 000K€

Pour rappel, la CCVO3F est en FPU depuis 2022

Comparaison avec les taux des villes voisines :

	2023	2023	2023	2023	2023		
nombre d'habitants	10083	11923	5714	5266	5080		
	Méry-sur-Oise	L'Isle Adam	Parmain	Mériel	Champagne-sur-Oise 5072	Taux moyen de la strate en Fiscalité Additionnelle	Taux moyen de la strate en Fiscalité Prof. Unique
EPCI	CC V03F				HAUT VAL D'OISE		
Taxes foncières bâti (TFB)	49,23%	38,62%	37,18%	40,58%	34,91%	33,59%	38,14%
Bases fiscales	11 487 000	25 113 000	8 197 136	5 579 840	6 218 000		
Produit perçu dont lissage	5 662 918,10 €	9 694 660,60 €	3 047 695,16 €	2 264 299,00 €	2 161 455,80 €		
Produit avec coefficient correcteur	7 380 251,10 €	13 429 991,60 €	4 625 736,16 €	3 624 835,00 €	3 014 708,80 €		
Taxes foncières non bâti (TFNB)	80,65%	99,07%	60,74%	93,83%	69,23%	52,81%	52,45%
Bases fiscales	70 800	85 800	43 136	16 748	52 900		
Produit perçu	57 100,20 €	85 002,06 €	26 200,81 €	15 714,65 €	36 622,67 €		
TOTAL FISCALITÉ FONCIÈRE	7 437 351,30 €	13 514 993,66 €	4 651 936,97 €	3 640 549,65 €	3 051 331,47 €		

LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE POUR 2024

Les charges générales et financières devraient être en hausse du fait de l'inflation à périmètre constant.

Il conviendra lors de la construction du budget de procéder à des arbitrages sur les dépenses non obligatoires si besoin pour pouvoir financer les dépenses incompressibles (participations aux syndicats, respect des marchés en cours, intérêts de la dette, dotation aux amortissements, etc...).

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 1 463K€ (ROB 2023 : 1 505K€)
 - Participation aux syndicats
 - Fournitures administratives
 - Intérêts de la dette et frais ligne de trésorerie
 - Prestations informatiques et RGPD
 - Locations copieurs, machine à affranchir et plieuse
 - Maintenance des logiciels métier
 - Contrat avocats
 - Frais d'affranchissement
 - SDIS
 - Dotation aux amortissements
 - SRU et FNGIR (versement de la compensation à la CCVO3F)
 - Impôts (taxes foncières, sur les logements vacants, sur les bureaux)
- SERVICES TECHNIQUES : 1 268K€ (ROB 2023 : 1 500K€)
 - Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)
 - Petit équipement
 - Vêtements de travail
 - Entretien des bâtiments dont toiture de l'Eglise de Jouy-Le-Comte
 - Entretien des espaces verts
 - Entretien et petits travaux de voirie
 - Maintenance et assurance des biens mobiliers et immobiliers
 - Frais d'actes et de contentieux
 - Frais de télécommunication
 - Frais de gardiennage
 - Entretien et réparation des véhicules
- FRAIS DE PERSONNEL : 3 533K€ dont 3 375K€ pour le 012 (ROB 2023 : 3 460K€)
 - Rémunération des agents
 - Indemnités des élus
 - Assurance statutaire
 - Médecine préventive
 - Adhésion au CNAS
 - Formations
 - Mise à disposition du personnel du CPCLC
- COMMUNICATION : 44K€ (ROB 2023 : 49K€)
 - Vœux du maire
 - Maintenance Site de la ville, CityAll et panneaux lumineux
 - Bulletins municipaux x 4
 - Flyers de communication
 - Rencontres de quartiers
 - Nouveaux arrivants

- BIBLIOTHÈQUE : 27K€ (ROB 2023 : 28,8K€)
 - Renouvellement des collections (romans, BD, mangas..)
 - Fournitures
 - Maintenance des logiciels
 - Ateliers
 - Redevances et licences logiciels

- AFFAIRES CULTURELLES et TOURISME : 20K€ (plus d'adhés° au CRC) (ROB 2023 : 41K€)
 - Théâtres
 - Expositions
 - Conférences
 - Concerts
 - Salons
 - Cinéma de plein air
 - Randonnées

- COMMERCE ET ARTISANAT : 4,3K€ (ROB 2023 : 5,3K€)
 - Marché de l'Artisanat d'Art
 - Atelier charte de proximité
 - Réunion avec les commerçants

- POLICE MUNICIPALE : 7K€ (ROB 2023 : 7K€)
 - Fournitures de petit équipement
 - Vêtements de travail
 - Maintenance des logiciels
 - Redevance des fréquences radio

- ENFANCE ET JEUNESSE : 102K€ (2 séjours prévus) (ROB 2023 : 83K€)
 - Sorties
 - Fournitures et matériel éducatif
 - Séjours extérieurs (ski, été)
 - Ateliers créatifs
 - Entretien du poulailler
 - Participation IFAC relais d'assistantes maternelles

- SCOLAIRE : 400K€ (ROB 2023 : 415K€)
 - Restauration scolaire
 - Fournitures scolaires
 - Coopératives scolaires
 - Cadeaux (noël des enfants de mater + CM2)
 - Piscine créneaux scolaires (prise en charge d'une partie de certains créneaux par la CCVO3F, et moins de créneaux pour Parmain)
 - Maintenance du logiciel métier

- FÊTES ET CÉRÉMONIES : 31,5K€ (ROB 2023 : 25K€)
 - Carnaval
 - Chasse à l'œuf
 - Fête des voisins
 - 80^{ème} anniversaire de la Libération
 - Parmain en musique
 - Salon Légo
 - Soirée Citrouille
 - Noël des enfants de la ville
 - Marché de Noël
 - Cérémonies militaires

- ASSOCIATIONS ET SPORTS : 42,3K€ (ROB 2023 : 40K€)
 - Concours de pétanque
 - Cérémonies sportives
 - Championnat d'Europe de Foot
 - Compétition VTT
 - Tournois de badminton
 - Forum des associations
 - Manifestation vélo
 - Pass associations
 - Subventions aux associations (hors mise à disposit° au CPCLC)

- PARMAIN EN FÊTE : 20K€ (ROB 2023 : 23K€ fête médiévale)

- SOCIAL : 26K€ (ROB 2023 : 25K€)
 - Repas de l'âge d'or
 - Colis des anciens
 - Cadeaux nouveaux nés

- ENVIRONNEMENT : 0,7K€ (ROB 2023 : 0,7K€)
 - Journée de nettoyage

Soit un total global d'environ : 7 000K€

(hors virem^t de 1 500K€ à la sect°inv^t)

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 095-219504800-20240229-DEL202402-DE

